

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat Communauté Urbaine de Bordeaux. Agence Locale de l'Energie et du Climat. Montant de la subvention annuelle pour 2013. Décision. Autorisation.

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

/ présentation de l'agence locale de l'énergie et du climat

L'Agence locale de l'énergie agence de Bordeaux 33, est une association « loi de 1901 » créée à Bordeaux en 2007. La Cub est l'un des membres fondateurs à l'initiative de la création de l'association. Elle a été rebaptisée Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) en 2011. Son périmètre géographique couvre la Cub et le territoire girondin. Elle appartient au réseau européen Flame, fédération des agences locales de l'énergie. Le projet initié et conçu par l'Alec, conforme à son objet statutaire, consiste à apporter information, conseil et expertise sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique pour mobiliser les acteurs et accompagner les décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions.

L'Alec se positionne comme acteur des politiques territoriales énergie – climat depuis sa création en 2007. En 2013, elle souhaite plus que jamais se positionner notamment comme structure ressource pour les collectivités, bailleurs, co-propriétés et entreprises, en les accompagnant notamment dans la déclinaison à l'échelle locale de la feuille de route du gouvernement en matière de transition énergétique. Cette feuille de route doit notamment se traduire par une loi de programmation sur l'énergie au second semestre 2013, une loi cadre sur la décentralisation et un nouveau plan de performance thermique des bâtiments.

La politique communautaire en matière de sobriété énergétique et de déploiement des énergies renouvelables et ses objectifs en termes de lutte contre le changement climatique sont recensés dans son plan climat énergie territorial, adopté par le conseil de communauté du 11 février 2011. Ce document stratégique traduit par des mesures concrètes le concept de métropole sobre du projet métropolitain. Il s'agit de diminuer de 25 à 30 % les émissions de GES sur son territoire à l'horizon 2020 et de 75% à l'horizon 2050. Depuis sa création, les réflexions et actions conduites par l'Alec intéressent par conséquent tout particulièrement la communauté urbaine de Bordeaux. En 2012, ces actions ont notamment consisté en :

- **La contribution à la politique énergie climat de la Cub** et à son intégration dans ses documents cadres de référence (actualisation du bilan énergie et GES de la Cub, PCET, PLU, SCoT)
- **L'accompagnement du déploiement de certaines actions du plan climat communautaire** (gestation d'un dispositif climat d'aide financière aux particuliers, réflexion sur l'élargissement de la compétence réseaux de chaleur urbains, étude prospective choix énergétiques pour le renouvellement du parc de bus)
- **Le développement d'un conseil technique aux copropriétés** (13 copropriétés accompagnées dans leurs démarches et réflexions relatives à des projets de réhabilitation thermique exclusivement sur la Cub), aux bailleurs sociaux (Domofrance sur le projet Arago) présents sur le territoire ainsi qu'aux communes, notamment le conseil en énergie partagée (5 communes de la Cub adhèrent à l'Alec dont une bénéficie du dispositif CEP)
- **L'apport de son expertise technique** à la Cub en matière d'énergie sur ses projets d'aménagement (participation aux comités techniques de plusieurs études de desserte énergétique : ZAC Bastide Niel, plaine rive droite, Euratlantique, PAE du Pontet)

Outre la Cub, l'Alec a accompagné ses membres fondateurs et ses adhérents dans les projets stratégiques pour lesquels les questions relatives l'énergie et au climat sont centrales : accompagnement de la région et du département dans l'élaboration de leurs stratégies climat énergie (SRCAE, PCET), participation aux travaux de l'observatoire régional du climat et de l'énergie, conseil en énergie partagée auprès de nombreuses communes hors cub.

Au 1^{er} janvier 2013, l'Alec a procédé au recrutement, pour une durée déterminée de 18 mois, d'un économiste de flux afin de déployer en 2013 ses missions de conseil en énergie partagé auprès notamment des communes de la Cub, 10 d'entre elles étant potentiellement susceptibles d'entrer dans le dispositif CEP. Ce recrutement porte à 9 le nombre total de salariés pour 8.6 ETP. La structure connaît ainsi une croissance importante depuis sa création en 2007.

2. Les axes de travail prévus pour 2013

Le programme de travail de l'Alec pour l'année 2013 est en grande partie bâti sur la poursuite de l'activité qui caractérise l'association : l'information, le conseil et l'expertise sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique pour mobiliser les acteurs et accompagner les décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions. En 2013, dans la perspective d'accompagner la transition énergétique des territoires girondins, l'Alec entend organiser son activité autour de 4 champs d'actions :

- stratégie territoriale : innovation, veille, prospective
- plans d'actions : aide à la décision, soutien technique
- réseaux : échanges, coordination, animation, ...

- information : diffusion, sensibilisation

2.1 Stratégie territoriale

- **Accompagnement des stratégies climat énergie de ses membres fondateurs et de ses adhérents :**

-En 2013, l'Alec poursuit son accompagnement dans la mise en œuvre du plan climat communautaire, notamment sur les axes d'intervention suivants :

- o « transformation du bâti résidentiel et tertiaire » : soutien à la cub dans le montage du dispositif climat d'aide financière aux particuliers, accompagnement des copropriétés dans leurs réflexions et dans la concrétisation de leurs projets de réhabilitation énergétique
- o « production d'énergie dans l'agglomération » : participation aux réflexions sur l'élargissement de la compétence réseaux de chaleur, aux comités techniques de projets de réseaux de chaleur communautaires, animation d'un groupe de travail sur la géothermie profonde (une à deux réunions de travail / an)
- o « urbanisation et aménagement durable » : participation au groupe de travail « énergie » dans le cadre de la révision du PLU 3.1
- o « promotion de la mobilité sobre en carbone » : participation aux réflexions prospectives sur le choix énergétique pour le renouvellement du parc de bus

Elle poursuivra sa collaboration avec la région dans le cadre de l'appel à projet TEPOS, apportera sa contribution aux débats régionaux sur la transition énergétique.

-Concernant son implication dans les travaux **de l'observatoire régional du climat, de l'air et de l'énergie**, elle entend en 2013 consolider les premiers résultats de son bilan énergétique régional par des données réelles et les décliner à des échelles infra régionales.

- **Mise à jour du bilan énergétique du territoire de la Cub** : en 2013, l'Alec affine les éléments relatifs à l'évolution des consommations énergétiques du secteur des transports, poursuit sa participation aux travaux du groupe « interprétation des données du bilan énergétique » créé à son initiative. Elle actualise les indicateurs de mesure du plan d'actions de la Convention des Maires.

- **Planification énergétique facteur 4** : l'année 2013 devrait permettre de définir

- une stratégie de rénovation du parc résidentiel
- une évaluation technique des zones favorables aux réseaux de chaleur, avec consolidation de l'outil à partir de données réelles de gros consommateurs.
- certaines pré-études dites de « porter à connaissance » seront en outre réalisées sur divers quartiers présentant des opportunités que l'Alec et l'A Urba auront définies comme stratégiques (CHU de Pessac ?). Les travaux en ce sens amorcés sur la plaine rive droite se poursuivront.

- **Expertise technique en matière d'énergie** et propositions sur ses projets d'aménagement : elle poursuivra sa participation aux comités techniques de plusieurs études pilotées par la Cub.

2.2 Plans d'actions :

- **Accompagnement des conseils syndicaux de copropriétés** : cette action rencontre un succès certain. L'Alec entend par conséquent la poursuivre, voire l'intensifier à moyens humains constants en 2013.

- **Conseil en énergie partagée auprès des communes** : la consolidation du dispositif à l'échelle départementale et son amplification, notamment sur le territoire communautaire, sont attendues.

- **Accompagnement des bailleurs sociaux** : le travail entamé avec Domofrance se poursuivra avec :

- o un accompagnement dans la réflexion sur l'investissement dans le secteur de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables
- o une proposition de participation de Domofrance au groupe d'acteurs locaux constitué dans le cadre du programme européen SERPENTE

2.3 Réseaux :

- **Animation de filières énergies renouvelables et de récupération** : dans la continuité de son scénario facteur 4, l'Alec souhaite permettre à l'agglomération bordelaise de disposer d'une vision globale des ressources énergétiques renouvelables.

- **Animation du groupe de travail géothermie profonde** : l'Alec souhaite en 2013 avancer sur 2 sujets : la modélisation thermique et hydrodynamique du sous sol et la valorisation en eau potable des prélèvements géothermiques en substitution de la réinjection.

- **Projet européen SERPENTE** : en 2013, l'Alec entre pleinement dans la phase opérationnelle d'échange de bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique des bâtiments existants. Elle poursuit le partenariat, les échanges et les visites d'études aux niveau local et européen.

2.4. Information : la programmation des animations 2013 est en cours

3. Budget prévisionnel 2013

Après 3 années consécutives d'augmentation (77 000 € en 2010, 107 000 € en 2011 puis 137 000 € en 2012), le montant de la subvention annuelle sollicité pour 2013 reste inchangé par rapport à 2012. Il s'élève à **137 000 € TTC**, soit 27 % du budget prévisionnel total de l'association. L'essentiel des dépenses concerne la masse salariale. L'Alec comptera en 2013, 9 salariés pour 8,6 ETP, contre 9 salariés pour 8,2 ETP en 2012. 2013 est marquée par l'arrivée d'un ETP à temps plein pour une durée déterminée de 3 ans, le départ définitif de l'ancien directeur et le passage d'une salariée d'un temps partiel à 60 % à un temps partiel à 80 %.

	Part de chaque poste dans les recettes en 2013	Part de chaque poste dans les recettes en 2012	Part de chaque poste dans les recettes en 2011	Part de chaque poste dans les recettes en 2010	Part de chaque poste dans les recettes en 2009
Cub	137 000	137 000	107 000	77 000	60 000
Ademe	102 700	102 700	82 700	82 700	42 700
CRA	85 000	85 000	50 000	50 000	50 000
CG33	85 000	85 000	50 000	50 000	50 000
EACI	0	0	66 000	66 000	66 000
Bordeaux	6000	7000	3 800	-	-
Autres collectivités¹	41 000				
dont					
Pessac	5000				
Mérignac	5000				
Projet SERPENTE	33 000	-	-	-	-
Total	507 350		454 000	313 500	313 500

Si le conseil de communauté décidait d'accorder à l'Alec le montant sollicité, la Cub se positionnerait pour la deuxième année consécutive comme premier financeur de l'association, devant l'Ademe (102 700 € accord en cours), le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde (85 000 € accordés chacun), la ville de Bordeaux (6000

€). Les montants des subventions des autres gros financeurs restent également inchangés en 2013 par rapport à 2012.

On note en 2013 deux de nouvelles sources de financements :

L'une provient de membres qui, outre leur adhésion, proposent à l'Alec une subvention. Dans la cub, c'est le cas de Pessac et Mérignac (5000 € chacune). Au total, le montant de cette nouvelle source de financement s'élève à 41 000 €

La seconde provient d'une subvention supplémentaire d'un montant de 33 000 € de la part du Feder en réponse à l'engagement de l'Alec dans l'appel à projet Interreg II SERPENTE. Cette nouvelle source de financement court jusqu'à la fin 2014, .

Une convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation communautaire en 2013 est jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n°2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALE

Vu la délibération communautaire n°2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

VU la délibération communautaire n°2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

VU la délibération communautaire n°2011/0345 approuvant la subvention de fonctionnement pour l'année 2012 à l'agence locale de l'énergie et du climat

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie-climat, poursuivre son soutien au déploiement des activités de l'ALEC,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 137.000 € pour l'année 2013 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat,

Article 2 :

D'approuver la convention financière pour 2013 ci-annexée (annexe 1)

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle pour l'année 2013.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, fonction 8330, article 6574, CRB BC00

[1](#)La liste exhaustive des collectivités figure en annexe

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Non participation de Mme CURVALE

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2013

M. PATRICK BOBET